

CERTIFICATS.

Je, soussignée, Supérieure du Couvent de Bellevue, certifie que l'appareil de gaz appelé *Claire-de-Lune*, posé par M. H. E. Casgrain dans notre établissement, est en opération depuis trois semaines et qu'il nous donne jusqu'à présent entière satisfaction. Il est très-simple, facile à conduire, n'offre pas le moindre danger et produit une lumière excellente.

Couvent de Notre-Dame de }
Bellevue, 6 sept. 1876 } SŒUR STE. EULALIE.

A M. H. E. CASGRAIN,

Propriétaire de l'appareil d'éclairage *Clair-de-Lune*.

MONSIEUR,—Je suis heureux de vous dire que votre appareil posé dernièrement au Couvent de Bellevue, fonctionne très-bien et, jusqu'à présent du moins, à l'entière satisfaction des Dames Directrices du Couvent.

Je l'ai vu moi-même plusieurs fois en opération depuis quinze jours, et je ne puis que féliciter l'établissement d'avoir trouvé un mode d'éclairage si simple et si satisfaisant.

Agrérez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

LOUIS H. PAQUET, Ptre.

Professeur à l'Université Laval, Chapelain
du Couvent de Bellevue.

Bellevue, 6 septembre 1876.

Université Laval,
Faculté des Arts,
7 septembre 1876.

AU DR. H. E. CASGRAIN.

MONSIEUR,—L'expérience faite au Couvent de Bellevue sur votre nouvelle machine à gaz, et à laquelle vous avez bien voulu m'inviter d'assister, m'a paru tout-à-fait satisfaisante. La lumière est très-brillante et en même temps très-douce. En outre, l'appareil, tel qu'installé dans cet établissement, ne présente aucun danger.

Ces faits nous font croire que votre machine à gaz rendra de véritables services.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

J. A. K. LAFLAMME, Ptre.